

Directive 1*

Code : CIUSSSCN-DSI-PCI-PRO-007

TITRE : Protocole relatif à la transmission des infections :
Diarrhée associée au *Clostridium difficile* (DACD)(annexe 2)

**Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.*

DOCUMENT CONTRÔLÉ ÉLECTRONIQUEMENT

Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute copie papier de cette directive est la version à jour.

DACD / DIRECTIVE 1

<p>DIRECTIVES GÉNÉRALES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et appliquer les précautions additionnelles (PA) CONTACT RENFORCÉES: <ol style="list-style-type: none"> .1 Placer une affichette à la porte de la chambre ou, pour l'urgence, à l'extérieur de la zone usager; .2 Placer l'équipement de protection individuelle (ÉPI) et les lingettes sporicides à la porte de la chambre ou dans les endroits désignés; .3 Placer un chariot à lingerie souillée à l'intérieur de la chambre ou, pour l'urgence, dans la zone usager. • Faire de l'enseignement à l'usager et ses proches; • Informer l'usager de : <ol style="list-style-type: none"> .1 Demeurer dans sa chambre pour toute la durée des mesures de PA; .2 Procéder à l'hygiène des mains avec de l'eau et du savon avant de manger et après être allé aux toilettes. • Pour les usagers qui ne respectent pas les mesures de PA, contacter le Service de PCI (ex. : trouble cognitif); • Compléter et acheminer la feuille <i>Déclaration d'une infection suspectée ou d'un agent pathogène</i> (formulaire 54) au Service de PCI.
<p>HYGIÈNE DES MAINS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'hygiène des mains au lavabo, avec de l'eau et du savon, à l'extérieur de la chambre de l'usager ou de la zone usager. <p><i>Selon l'évaluation environnementale, le Service de PCI peut encadrer l'application de cette mesure :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Si aucun poste de lavage des mains à proximité de la chambre ou de la zone usager, utiliser la solution hydroalcoolique (SHA) pour éliminer les autres pathogènes, et se diriger <u>immédiatement</u> au lavabo pour une hygiène des mains avec de l'eau et du savon.
<p>DURÉE DE L'APPLICATION DES PA</p>	<p>Le retrait des mesures de PA est déterminé avec le Service de PCI, 72 heures après le retour des selles normales selon l'état habituel de l'usager;</p> <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectif à la suite de la désinfection de la chambre par le Service d'hygiène et salubrité.

DACD / DIRECTIVE 1

DIRECTIVES <ul style="list-style-type: none"> • CHAMBRE • TOILETTE 	<p>1^{er} choix : Chambre individuelle avec toilette individuelle</p> <p>2^e choix : Chambre partagée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toujours débiter les soins par le ou les usagers sans mesures de PA; • Changer l'ÉPI et procéder à l'hygiène des mains à l'eau et au savon avant d'entrer en contact avec un autre usager ou son environnement; • Maintenir le (s) rideau (x) séparateur (s) fermé (s); • Si toilette partagée, réserver une chaise d'aisance avec enveloppes hygiéniques pour l'utilisateur symptomatique ou selon la condition clinique de l'utilisateur.
DÉPISTAGE/EXAMEN DIAGNOSTIQUE	Effectuer un prélèvement selon l'ordonnance collective nommée OC-2019-02- <i>Dépister le Clostridium difficile et évaluer la gravité de l'infection.</i>
PRÉLÈVEMENT	Recherche de <i>Clostridium difficile</i> à partir d'un échantillon de selles ou produits de stomie en se référant aux méthodes de soins informatisées (MSI).
TRAITEMENT	Référence OC-2019-03- <i>Traiter les diarrhées associées au Clostridium difficile (DACD)</i>
GESTION DU MATÉRIEL	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier l'utilisation du matériel à usage unique; • Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre ou la zone usager; • Disposer du matériel médical à usage unique; • Utiliser du matériel réservé à l'usage exclusif (ex. : stéthoscope, brassard de tensiomètre, thermomètre, chaise d'aisance); • Nettoyer/désinfecter avec un produit sporicide tout matériel réutilisable avant de l'utiliser pour un autre usager.
DÉPLACEMENTS ET TRANSFERTS	<ul style="list-style-type: none"> • Si l'utilisateur doit se rendre à un examen ne pouvant être reporté, avant de quitter sa chambre, il doit : <ul style="list-style-type: none"> .1 Procéder à l'hygiène des mains à l'eau et au savon; .2 Être recouvert d'un drap propre. • Aviser le milieu receveur et le transporteur des mesures de PA lors du transfert vers un autre établissement ou installation ou département pour un : <ul style="list-style-type: none"> .3 Usager avec DACD; .4 Usager ayant eu un contact étroit avec un cas de DACD.
INSCRIPTION DE NOTES AU DOSSIER	Documenter toutes conditions et interventions ayant un lien avec l'épisode infectieux.
PTI	<p>Constat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portrait clinique : Diarrhée associée au <i>Clostridium difficile</i> (DACD). <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>Directives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer le <i>Protocole relatif à la transmission des infections : Diarrhée associée au Clostridium difficile (DACD)</i>.

DACD / DIRECTIVE 1

SOINS D'HYGIÈNE	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer à la chambre pour toute la durée des mesures de PA; Utiliser un savon avec rinçage.
SERVICE ALIMENTAIRE	Aucune mesure supplémentaire.
BUANDERIE	<ul style="list-style-type: none"> Changer la literie et les vêtements de l'usager quotidiennement; Lorsque lavés avec une laveuse domestique, les vêtements doivent être lavés : <ol style="list-style-type: none"> .1 Selon les spécifications du détergent commercial utilisé; .2 Séparément des vêtements des autres usagers. Faire sécher les vêtements à la sècheuse.
VISITEURS	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à l'hygiène des mains en entrant dans la chambre ou dans la zone usager; Procéder à l'hygiène des mains à l'eau et au savon en sortant de la chambre ou de la zone usager; Appliquer les directives de l'affichette de PA CONTACT RENFORCÉES; Quitter l'installation sans visiter d'autres usagers et éviter les aires communes.
DESINFECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS	Aucune mesure supplémentaire.
DIRECTIVES SUPPLÉMENTAIRES LORS D'ÉCLOSION	
MESURES GÉNÉRALES	<ul style="list-style-type: none"> Aviser le Service de PCI pour confirmer l'éclosion; Aviser le coordonnateur d'activités le soir, la nuit, les fins de semaine et les congés fériés; Rehausser les pratiques de base en insistant sur l'hygiène des mains à l'eau et au savon; S'assurer que l'affiche <i>Avis d'éclosion</i> est installée aux entrées de l'installation et que l'affiche <i>Mesures en vigueur sur l'unité</i> est installée aux entrées des unités concernées; Transmettre, lors du rapport interservices, les directives à l'intention du personnel et s'assurer de leur respect; Aucun dépistage n'est recommandé pour les usagers asymptomatiques; D'autres directives pourraient être recommandées par le Service de PCI après consultation auprès de la Direction de santé publique (DSPublique).
FIN D'ÉCLOSION	Selon l'évaluation par le Service de PCI et en collaboration avec la DSPublique.